

Avignon



Stéphane Bouchet et son syndicat ont dénoncé à plusieurs reprises une situation difficile au Pontet. **cc**

Social. Solidaires Justice dénonce le manque d'effectifs à la prison du Pontet qui justifierait des manquements au droit.

Un management par la pénurie

■ On le sait, les administrations ont subi des baisses d'effectifs dans les années Sarkozy, pour des raisons d'économies.

On sait moins que des secteurs sensibles comme la justice, et notamment les surveillants de prison se trouvent souvent dans de telles situations. Comme nous le dit Stéphane Bouchet de Solidaire Justice « Il y a chaque jour au mieux un surveillant pour 100 détenus. dans ces conditions, difficile pour le personnel de prendre ses récupérations, et on accumule les heures supp. jusqu'à 30 par mois. »

Mais là ne s'arrêtent pas les conséquences de ce sous effectif. Pour le syndicaliste, une telle situation amène aussi à ne pas respecter les droits des représentants

syndicaux. « La direction refuse systématiquement le droit à des absences syndicales à un élu Solidaires qui fait partie du bureau national de notre organisation. Les raisons invoquées sont là encore le manque d'effectif. Nous avons décidé devant de nombreux manquements, de saisir le défenseur des droits, et nous préparons aussi un recours devant le tribunal administratif. Nous attendons aussi l'arrivée d'un nouveau directeur avec qui nous aurons une rencontre d'ici à la semaine prochaine sur ces questions. »

Dans le courrier à destination du défenseur des droits, le syndicat souligne que « Ces refus sont systématiquement justifiés par des "nécessités de service" mais ne compor-

tent aucune considération de droit ni de fait permettant d'en apprécier la réalité. la direction du Centre Pénitentiaire du Pontet invoque de façon abusive et répétée : difficulté de personnel jamais explicitées, absence de plusieurs agents sans en préciser le nombre exact, "repos hebdomadaire" qui ne peut être rendu en raison de "problèmes récurrents d'effectifs", "difficulté de service pour pallier des postes vacants" qui ne sont pas cités. »

Le surveillant concerné, qui est à temps partiel (80%) se trouve donc privé de la possibilité d'exercer son mandat de DP. Solidaire espère en saisissant le défenseur des droits, qu'une enquête fasse lumière sur cette situation.

CHRISTOPHE COFFINIE